



NATIONS UNIES



TRENTE-ET-UNIÈME SESSION  
MONTEVIDEO, URUGUAY, 20-24 MARS 2006

Distr.  
GÉNÉRALE

LC/G.2302(SES.31/10) 1c.2  
6 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

## COMITÉ SPÉCIAL DE SESSION SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CEPALC

### Annotations à l'ordre du jour provisoire





NATIONS UNIES



TRENTE-ET-UNIÈME SESSION  
MONTEVIDEO, URUGUAY, 20-24 MARS 2006

Distr.  
GÉNÉRALE

LC/G.2302(SES.31/10)  
6 mars 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ESPAGNOL

## COMITÉ SPÉCIAL DE SESSION SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CEPALC

### Annotations à l'ordre du jour provisoire



## 1. Élection du Bureau

Conformément aux dispositions du Règlement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), il incombe, en premier, d'élire un Président, deux vice-présidents au moins et un rapporteur. Il est proposé que la composition de ce Bureau soit analysée durant la réunion des chefs de délégation qui sera tenue le 20 mars, immédiatement avant la réunion du Comité spécial. Les membres du Bureau restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Il faut rappeler que, comme prévu dans la résolution 536(XXV) de la CEPALC, intitulée "Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes", ainsi qu'au paragraphe 98 de ce Plan (LC/G.1920; LC/DEM/G.159), le Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC est l'ultime responsable du suivi et de la révision des questions se rapportant à la population et au développement, et en particulier du Plan d'action régional. La tâche de veiller à la coordination, au suivi et à la révision entre les réunions du Comité spécial est confiée au Bureau, avec le concours du Secrétariat de la CEPALC qui agira en qualité de secrétariat.

## 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les représentants seront saisis, en vue de son examen et son adoption, de l'ordre du jour provisoire élaboré par le Secrétariat, de commun accord avec la Présidence du Bureau du Comité spécial. Les délégués des États membres pourront formuler des commentaires et proposer les amendements qu'ils estimeront pertinents, conformément au Règlement de la CEPALC.

Il faut mentionner que l'ordre du jour provisoire a été élaboré à la lumière du Plan d'action régional et des dispositions contenues dans les résolutions 536(XXV), 556(XXVI) et 577(XXVIII) de la CEPALC.

## 3. Rapport de la Présidence du Bureau du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC

### Documents de référence:

- Informe del Comité Especial sobre Población y Desarrollo y resolución 604(XXX) del trigésimo período de sesiones de la CEPAL (DDR/1)<sup>1</sup>

La Présidence du Bureau du Comité spécial sur la population et le développement présentera un rapport général sur l'exécution du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), ainsi que sur les activités menées par le Bureau durant la période comprise entre juin 2004 et mars 2006.

Le Directeur du Centre latino-américain et de Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC fera le bilan des activités menées par le Secrétariat au cours de la période comprise entre juin 2004 et mars 2006, ainsi que des priorités fixées pour les tâches futures du CELADE dans les mois à venir.

<sup>1</sup> Separata del Informe bienal (11 de mayo del 2002 al 6 de junio del 2004) (LC/G.2281-P).

La Directrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présentera un rapport des activités menées et prévues par le Fonds à l'échelon régional, dans le cadre du Programme d'action du Caire, ainsi que sur les mesures considérées essentielles pour poursuivre l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale et des recommandations issues du processus lié au dixième anniversaire de la Conférence.

#### **4. Migration internationale, droits de l'homme et développement**

##### **Document de travail:**

- Migración internacional, derechos humanos y desarrollo: síntesis y conclusiones (LC/G.2303(SES.31/11))

##### **Documents de référence:**

- Cuatro temas centrales en torno a migración internacional, derechos humanos y desarrollo (LC/L.2490)
- *Report on the Expert Group Meeting on Migration, Human Rights and Development in the Caribbean* (LC/CAR/L.57)
- Lógica y paradoja: libre comercio, migración limitada. Memorias del Taller sobre migración internacional y procesos de integración y cooperación regional, *serie Seminarios y conferencias*, N° 45 (LC/L.2272-P)
- Mujeres migrantes de América Latina y el Caribe: derechos humanos, mitos y duras realidades, *serie Población y desarrollo*, N° 61 (LC/L.2426-P)

Conformément aux dispositions du paragraphe 78 du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de la résolution 536(XXV) de la CEPALC, il incombe au Comité spécial, lors des réunions qu'il tient à l'occasion des sessions de la Commission, de se pencher sur la situation régionale en matière de population. De plus, compte tenu du fait que la Commission de la population et du développement des Nations Unies a pour pratique d'aborder à chaque réunion une question de fond, il a été convenu, aux termes de la résolution 604(XXX) de la CEPALC, que le Comité spécial se pencherait, à sa prochaine réunion, sur la question "Migration internationale, droits de l'homme et développement", et de confier au Secrétariat le soin de préparer la documentation de fond requise à cette fin.

En réponse à cette demande, le Secrétariat a élaboré un document dans lequel il propose aux gouvernements de la région des orientations quant à la manière d'aborder les principaux enjeux et les opportunités pouvant résulter de la migration en termes de développement, d'un point de vue transversal des droits de l'homme des migrants et de leurs familles. L'étude comprend une première section consacrée à l'examen du contexte actuel des mouvements migratoires, et plus particulièrement des forces engendrées par la mondialisation et l'apparition du concept de transnationalisme, et leurs retombées sur les pays de la région, ainsi que des initiatives en matière de gouvernance de la migration. Cet examen est suivi d'une description des tendances et des modes de la migration, avec une attention particulière sur les faits stylisés, ainsi que sur les spécificités selon les pays de destination et les sous-régions d'origine.

Les difficultés et les potentialités impliquées par la migration internationale de l'Amérique latine et des Caraïbes sont analysées selon trois points de vue: les envois de fonds, la migration selon le sexe et la migration qualifiée. Chacun de ces domaines constitue une source de préoccupations et d'opportunités en termes de développement. Une deuxième section est consacrée à l'examen des recoupements entre la migration et les droits de l'homme. L'accent y est mis sur les problèmes de vulnérabilité et la nécessité de protection des migrants, ainsi que sur le rôle actif que peuvent jouer les pays à cet égard, à l'échelon national et, surtout, dans les multiples instances de rencontre et au sein de l'Organisation des états américains. Le rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile est aussi mis en relief. Finalement, plusieurs propositions d'action en matière de migration, centrées sur la protection des droits de l'homme des migrants, sont présentées à la lumière des spécificités de la région. Le document fait ressortir la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération multilatérale considérée comme une modalité légitime pour contribuer à faire de la migration internationale un apport au développement des pays de la région.

## **5. La Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (Madrid, 2002)**

### **Documents de référence:**

- Informe del Comité Especial sobre Población y Desarrollo y resolución 604(XXX) del trigésimo período de sesiones de la CEPAL (DDR/1)
- Informe de la Conferencia Regional Intergubernamental sobre Envejecimiento: hacia una Estrategia Regional de Implementación para América Latina y el Caribe del Plan de Acción Internacional de Madrid sobre el Envejecimiento (LC/L.2079)

Lors de la réunion du Comité spécial sur la population et le développement, tenue dans le cadre de la trentième session de la CEPALC tenue à San Juan (Porto Rico) en 2004, le Secrétariat a présenté le document "Población, envejecimiento y desarrollo" (LC/G.2235(SES.30/16)) et a informé brièvement des résultats de la Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement effectuée à Santiago du Chili en novembre 2003, où a été adoptée la Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

Dans sa résolution 604(XXX) adoptée en 2004, la CEPALC a fait sienne cette Stratégie et a adopté la recommandation demandant que le Comité se charge du suivi de l'exécution de la Stratégie dans la région, qui prévoit également l'examen et l'évaluation de l'exécution du Plan d'action international sur le vieillissement de Madrid en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Par ailleurs, la Commission du développement social a décidé, aux termes de sa résolution 42/1 adoptée en février 2004 et intitulée "Modalités d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement adopté à Madrid en 2002", de procéder à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action de Madrid tous les cinq ans, et ce, pour la première fois à l'occasion de son cinquième anniversaire, en 2007. Dans sa résolution 59/150, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter ses propositions concernant l'examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid aux niveaux régional et mondial à la Commission du développement social, à sa quarante-quatrième session qui se tiendra du 8 au 17 février 2006.

Lors de la réunion du Comité spécial sur la population et le développement qui se tiendra dans le cadre de la trente-et-unième session de la CEPALC, le Secrétariat présentera les modalités d'examen et

d'évaluation du Plan d'action international de Madrid, telles qu'elles ont été concertées à la quarante-quatrième session de la Commission du développement social; dans ce contexte, il incombera aux pays membres de la CEPALC de définir les mécanismes et les activités correspondant au premier examen et à l'évaluation du Plan dans la région.

**6. Présentation des activités nationales relatives au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement**

L'examen de ce point de l'ordre du jour doit permettre aux pays de rendre compte des progrès accomplis et des actions prévues dans ces domaines. Pour des raisons de temps, les représentants sont invités à dresser un bilan succinct des principales activités menées dans leurs pays respectifs et de présenter un rapport écrit plus exhaustif qui sera ensuite distribué.

**7. Questions diverses**

Dans le cadre de ce point de l'ordre de jour, les délégations sont invités à soulever toute question dont l'examen leur semble opportun.

**8. Conclusions**

Le rapport de la réunion du Comité spécial sur la population et le développement sera approuvé conformément au Règlement de la CEPALC. Il contiendra les observations et recommandations que le Comité jugera pertinentes aux fins de l'application et du suivi du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et pouvant servir d'orientation aux travaux du Secrétariat en la matière. Ces observations et recommandations seront présentées à la plénière de la session de la CEPALC en vue de leur adoption.









COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES  
COMISIÓN ECONÓMICA PARA AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE  
[www.cepal.org](http://www.cepal.org)